

## TARIFS DES FRAIS DE GARDE ET FONCTIONNEMENT DE LA CAISSE CENTRALISEE

Les tarifs de garde peuvent varier d'une accueillante familiale à une autre, selon ses critères d'accueil pour les enfants accueillis. L'accueillante familiale exerce son activité avec statut d'indépendante. Ces tarifs sont recommandés par le SASAJ (Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial de jour).

Le minimum par heure est de Frs 6.-- ou selon l'accord entre les partis.

L'heure supplémentaire, est majorée de 25 % ou selon l'accord entre les partis.

Au prix du tarif horaire, s'ajoutent les frais de repas, qui sont généralement établis selon le barème ci-dessous :

	4 à 11 mois	1 à 4 ans	5 à 8 ans	9 à 12 ans
Petit déjeuner	Frs 1.-	Frs 2.-	Frs 2.-	Frs 2.-
10 heures	Frs 1.-	Frs 2.-	Frs 2.-	Frs 2.-
16 heures	Frs 1.-	Frs 2.-	Frs 2.-	Frs 2.-
Repas de midi	Frs 4.-	Frs 5.-	Frs 6.-	Frs 7.-
Repas du soir	Frs 4.-	Frs 5.-	Frs 6.-	Frs 7.-

Il est préconisé de dûment remplir et signer, un contrat privé entre partenaires (document à disposition chez Koala) qui stipule clairement les temps d'accueil, les vacances, les instructions en cas de maladie, les tarifs appliqués etc. afin d'éviter tout malentendu.

- L'association sert d'intermédiaire pour le paiement des pensions aux accueillantes familiales et pour la facturation aux familles placeuses.
- L'accueillante familiale indépendante règle directement ses charges sociales et ses assurances personnelles.
- La famille placeuse règle à l'association un montant d'un mois de frais de pension de chaque enfant à l'avance (dépôt - fond financier de roulement), afin que l'accueillante familiale soit payée immédiatement à la réception de son décompte mensuel de garde. La facture est ensuite rapidement envoyée à la famille placeuse.

### En fin d'année, l'association Koala :

- Etablit un compte de pertes et profits pour l'accueillante familiale à la journée.
- Délivre aux familles placeuses une attestation des frais de garde annuels, afin de pouvoir bénéficier d'une déductibilité des frais de garde auprès de l'administration fiscale.